



Pour TOUS les conducteurs

**Auto et moto / particuliers et professionnels**

**SERENI'ROUTE®** vous aide à faire face aux nouveaux risques liés à votre véhicule

### Des garanties indispensables

#### Protection juridique automobile

- Une information juridique automobile sur simple appel téléphonique 6 jours/7 (barème des sanctions routières, comment récupérer des points sur son permis...),
- La défense de vos intérêts lorsque vous êtes mis en cause ou subissez un préjudice en matière automobile (achat / vente / entretien du véhicule, accident en tant que piéton, cycliste, passager...) : vos frais de justice sont pris en charge jusqu'à 20 000 €.

#### Protection du permis de conduire

- En cas de retrait du permis : l'assistance intervient 24h/24, 7j/7 pour permettre au conducteur et au véhicule le retour au domicile + une aide au financement du nouveau permis (jusqu'à 500 €),
- Stage pédagogique de récupération de points : pour repartir sur une conduite plus sûre et plus sereine, les frais de stage sont remboursés (jusqu'à 230 €).

#### Perte ou vol des papiers et clés du véhicule

- Les frais sont couverts jusqu'à 350 €.

### Un tarif incroyable !

	Prime annuelle TTC
1 véhicule particulier	36 €
1 véhicule professionnel	30 €
2 à 5 véhicules professionnels	60 €
6 à 10 véhicules professionnels	120 €
11 à 20 véhicules professionnels	260 €
21 à 30 véhicules professionnels	351 €
31 véhicules professionnels	Nous consulter

Frais fixes d'ouverture de dossier en sus : 5 €

#### Particuliers :

**1 seul contrat pour assurer toutes les personnes et tous les véhicules rattachés au foyer fiscal. Y compris les jeunes conducteurs (permis probatoire et capital de 6 points).**

#### Professionnels :

**1 seul contrat pour assurer tous les conducteurs et tous les véhicules de l'entreprise.**



# SERENI'ROUTE®

## DEMANDE D'ADHESION

COMPLETEZ ET SIGNEZ CE DOCUMENT ET RETOURNEZ-LE ACCOMPAGNE D'UN RIB :

- Par fax au 04 32 61 45 74
- ou par courrier : ADJ Courtage - 76 bd Calmette - 30400 Villeneuve les Avignon

### VOUS (A REMPLIR EN MAJUSCULES)

Nom / Raison sociale :	
CSP / Activité :	
Adresse :	
Code postal / Ville	

### VOS GARANTIES

● INFORMATIONS JURIDIQUES AUTOMOBILES :	<b>9h-20h du Lundi au Samedi, au 0 825 080 456<sub>(0,15€TTC/min)</sub></b>
● PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE (LITIGES LIES A L'ACHAT, LA VENTE, L'ENTRETIEN OU LA REPARATION DE VOS VEHICULES):	<b>Plafond : 20 000 € Seuil d'intervention : 200 €</b>
● PROTECTION JURIDIQUE ROUTE (LITIGES LIES A DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE NON LIEES A UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION)	
● PROTECTION JURIDIQUE PIETON (EN CAS DE PREJUDICES SUBIS PAR VOUS DU FAIT D'UN VEHICULE EN TANT QUE PIETON, CYCLISTE OU PASSAGER D'UN QUELCONQUE VEHICULE)	
● REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE :	<b>Plafond : 230 € / stage / an</b>
● FRAIS DE RAPATRIEMENT SUITE A RETRAIT DU PERMIS	<b>Plafond : 200 € / sinistre / an</b>
● REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR REPASSER LE PERMIS :	<b>Plafond : 500 € / sinistre / an</b>
● REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REFECTION DES CLES, PAPIERS ET SERRURES DU VEHICULE EN CAS DE PERTE OU VOL :	<b>Plafond : 350 € / sinistre / an</b>

Ces garanties sont accordées selon les modalités et dans les limites indiquées aux Dispositions Générales SERENI1006.

### VOTRE CONTRAT

PRIME ANNUELLE TTC

<input type="checkbox"/> 1 VEHICULE PARTICULIER	<b>36 €</b> (+ 5 € de frais d'ouverture de dossier)
<input type="checkbox"/> 1 VEHICULE PROFESSIONNEL	<b>30 €</b> (+ 5 € de frais d'ouverture de dossier)
<input type="checkbox"/> 2 A 5 VEHICULES PROFESSIONNELS <i>Cochez la case correspondante</i>	<b>60 €</b> (+ 5 € de frais d'ouverture de dossier)
<input type="checkbox"/> 6 A 10 VEHICULES PROFESSIONNELS	<b>120 €</b> (+ 5 € de frais d'ouverture de dossier)
<input type="checkbox"/> 11 A 20 VEHICULES PROFESSIONNELS	<b>260 €</b> (+ 5 € de frais d'ouverture de dossier)
■ Mode de paiement : prélèvement automatique (obligatoire)	<b>Date d'effet souhaitée :</b> ____/____/20____ (au plus tôt date de réception du dossier chez Novélia)
■ Fractionnement de la prime : annuel (obligatoire)	<b>Mois d'échéance souhaité :</b> _____

Je soussigné(e) déclare adhérer au contrat collectif SERENI'ROUTE N°771130

Date et signature

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° National d'Emetteur

4 | 0 | 2 | 3 | 7 | 1

### Titulaire du compte à débiter (débiteur)

Désignation de l'Organisme Créancier

Nom / Raison Sociale : .....
Adresse : .....
Code Postal : .....
Ville : .....

<b>NOVELIA S.A.</b>
<b>1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz</b>
<b>CS 70826</b>
<b>35208 Rennes Cedex 2</b>

Compte à débiter

BANQUE	GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

**IMPERATIF :  
JOINDRE UN RIB**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'établissement bancaire du débiteur

Signature du débiteur

(avec nom et qualité du représentant légal si différent du débiteur)

Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....